

Accord de méthode Courrier/Colis

La CGT FAPT 1^{ère} organisation syndicale sur la Branche Service Courrier Colis, après avoir consulté ses syndiqués et ses syndicats départementaux, a décidé de ne pas être signataire de l'accord BSCC.

En effet, le contenu de cet accord est largement insuffisant pour répondre aux besoins dans les services notamment en termes d'emploi et de remplacement des départs, de reconnaissance des qualifications et d'amélioration des conditions de travail.

La CGT engage sa signature quand cela améliore concrètement le quotidien des postières et des postiers (ainsi nous avons signé l'accord logement et l'accord handicap qui apportent des réponses au personnel sur ces thématiques). Concernant cet accord, tout comme les accords Courrier/Colis qui ont précédé (2015, 2017, 2018), ils répondent davantage à la volonté de la direction de modifier les organisations de travail et de valider sa politique de destruction du service public postal que d'améliorer le quotidien des agents et des usagers.

Depuis 15 ans, la CFDT, FO, la CGC, l'UNSA et la CFTC signent des accords « organisationnels » qui dégradent les conditions de travail. Quel agent, qu'il soit en PIC ou en Distri, a-t-il vu son quotidien s'améliorer suite à ces accords ? Au contraire, c'est toujours moins d'emploi, des pertes de pouvoir d'achat et des conditions de travail de plus en plus pénibles.

La direction aurait pu aller plus loin, elle fait le choix de ne pas le faire et de ne pas répondre aux attentes fortes du personnel. Partout, ça craque, les conditions de travail en PIC et en Distri sont devenues intenablement physiquement. Côté salaires, c'est la misère. Quant aux règles RH sur les congés, les ASAI, les temps partiels, les différentes primes et aides auxquels les postiers ont droit, les directions locales n'ont cessé de les remettre en cause et de priver les agents de leurs droits les plus élémentaires. Cela se traduit par des refus de congés, d'ASAI voire des pertes de salaire !!! Cela ne peut pas et ne doit pas durer.


Pour la CGT, l'heure n'est pas à signer des accords moins disant mais bien à répondre aux besoins des postières et des postiers.

La CGT appelle les agents à se mobiliser massivement le jeudi 17 mars pour les salaires, l'emploi, l'amélioration immédiate des conditions de travail et un service public postal de qualité.

La CGT appelle également les agents à se syndiquer et à se rapprocher de ses militants dans les services pour faire respecter leurs droits et se faire respecter des directions.

Contacts :

 Sébastien CHAIGNEAU
Tél : 06 30 69 84 02
sebastien.chaigneau@orange.fr

 Cathy STOLARZ
Tél : 06 80 15 98 81
cathy.stolarz@cgtfapt.fr

